## TRIAL saisit la Cour européenne des droits de l'homme de six affaires concernant la Bosnie-Herzégovine

Genève, le 8 octobre 2008. L'Association suisse contre l'impunité (TRIAL - Track Impunity Always) a déposé à la fin septembre 2008 six dossiers devant la Cour européenne des droits de l'homme. Les affaires ont trait à un massacre commis le 21 août 1992 au Mont Vlašić, durant lequel environ 200 civils ont été tués.

Ce jour-là, de nombreux civils ont été évacués du camp de concentration de Trnopolje, au nordouest de la Bosnie-Herzégovine, en vue d'être transférés dans la partie de la Bosnie-Herzégovine tenue par les forces bosniaques.

En chemin, plus de 200 hommes ont été séparés du reste du convoi, qui a poursuivi sa route, et ont reçu l'ordre de monter à bord de deux bus. Les passagers des bus ont été emmenés vers un lieu appelé Korićanske Stijene, sur le Mont Vlašić. Une fois sortis des bus, ces hommes ont reçu l'ordre de s'agenouiller au bord d'une falaise. Les forces de police serbes les ont alors fusillés. Seule une douzaine de personnes a survécu au massacre. Les corps des victimes ou d'éventuels survivants blessés ont rapidement disparus et sont restés depuis introuvables.

Les proches de huit personnes disparues à la suite de ces événements ont mandaté le Centre d'action juridique de TRIAL (CAJ) pour saisir la plus haute instance européenne en matière de droits de l'homme.

Les familles de Edin et Emir Elezović, Fahrudin Mujkanović, Šerif et Zafir Bajrić, Zijad Huskanović, Fahrudin Elezović et Asmir Memić se plaignent de ce que les autorités locales et nationales n'ont pas entrepris d'enquête sérieuse pour retrouver les corps des victimes, ne les ont jamais informées des mesures qu'elles entreprenaient pour faire la lumière sur le massacre et n'ont pas poursuivis pénalement les auteurs de cet horrible crime. La seule personne a avoir été condamnée pour ces faits, <u>Darko Mrdja</u>, a été poursuivie par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, et non pas les autorités bosniennes.

















Edin Elezović

Emir Elezović

Fahrudin Mujkanović

Šerif Bajrić

Zafir Bajrić

Zijad Huskanović

Fahrudin Elezović

ıdin Asmir Memić



Après avoir saisi la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine, les familles des victimes sont convaincues que les autorités locales, en particulier de la Republika Srpska, n'ont aucune intention de les aider à retrouver leurs proches.

La procédure a été initiée avec l'aide de l'association Izvor, présente à Prijedor, avec laquelle le CAJ travaille depuis plusieurs mois.

## Contexte

Le massacre du Mont Vlašić s'est déroulé au début de la guerre en Bosnie-Herzégovine, dans le cadre d'une vague de nettoyage ethnique menée par les forces armées et la police de la Republika Srpska, suite à l'éclatement de la Yougoslavie.

Selon les estimations, le conflit aurait causé la mort de 100'000 à 200'000 personnes. Sur les 25'000 personnes portées disparues à la fin du conflit, environ la moitié a été retrouvée et identifiée dans différents charniers. Environ 13'000 personnes sont toujours portées disparues.

Une seule personne - Darko Mrdja - été condamnée par le Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie suite au massacre de Korićanske Stijene. Les autorités bosniennes ont annoncé en mai 2008 que quatre autres personnes pourraient être poursuivies par les tribunaux locaux pour ce crime. Mais à ce jour, les familles des victimes n'ont toujours pas reçu d'information sur le sort de leurs proches.

## Le CAJ

Le CAJ a ouvert ses portes durant l'automne 2007. A ce jour, il a déposé devant le Comité des droits de l'homme et le Comité contre la torture des Nations Unies neuf dossiers concernant l'<u>Algérie</u> et trois affaires concernant la <u>Libve</u>.

Les six requêtes que le CAJ vient de porter devant la Cour européenne des droits de l'homme sont les premières affaires concernant la Bosnie-Herzégovine traitées par le CAJ. D'autres dossiers sont en préparation et devraient prochainement être déposés devant la Cour à Strasbourg.

## Pour plus d'information:

- Philip Grant, directeur du CAJ, 076 455 21 21
- www.trial-ch.org/fr/caj